Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20260528-20260503-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de BRASPARTS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Valérie BESNARD, MAIRE.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil municipal : 23 mai 2026

PRESENTS : Valérie BESNARD – Guy DENIEL – Sylvie LE QUÉAU – Lindsay COMBAULT – Alexandre CROCHET — Camille DROFF – Eric LE BRAS – Michel MORVAN-CHATELIER – Estelle FAVENNEC – Yves LE MOAL – Ludovic RIOU – Lorinne ANSQUER.

EXCUSÉS : Charlotte DARMOIS (procuration à Michel MORVAN-CHATELIER) - Vincent SERDOBBEL (procuration à Alexandre CROCHET) – Anne ROLLAND (procuration à Yves LE MOAL).

Madame Camille DROFF a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT CLECT (COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES)

VU le code général des impôts,

VU l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Considérant que cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui détermine la composition à la majorité des deux tiers.

Considérant l'avis du Bureau du 21 avril 2026,

Considérant la délibération communautaire de Monts d'arrée communauté fixant le nombre de représentant d'une commune à la CLECT au nombre d'un,

Madame le Maire rappelle que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est une instance obligatoire dans toutes les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique (FPU). Son rôle principal est d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation.

Les élus communautaires de la commune sont Valérie BESNARD, Guy DENIEL, Sylvie LE QUEAU et Anne ROLLAND.

Madame BESNARD se déclare candidate et Monsieur DENIEL prend la présidence du vote.

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20260528-20260503-DE

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'élire Madame Valérie BESNARD comme représentante de la commune à la Commission locale d'évaluation des charges transférées, à Monts d'arrée communauté,

Pour copie conforme au registre,

LA MAIRE — LA SECRÉTAIRE

Valérie BESNARD — Camille DROFF

Certifié exécutoire par le président compte-tenu de sa réception en Préfecture